



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2018

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Date de convocation

16/03/2018

Date d'affichage

27/03/2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **MESENBOURG** Audrey, **RYDZIO** Raphaël, **SCHNEIDER** Serge,
KNORST Anne Marie, **DOMINELLI** Maurice, **BANAS** Edmond,

Absents : **LEONARD** Jacqueline (Absente excusée – procuration à Serge SCHNEIDER) - **BERNARD** Alain (Absent
excusé – procuration à Edmond BANAS) - **GAUER** Jean Paul (Absent excusé – procuration à Jean-
Michel JUNGER)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à
l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 16 février 2018 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance en date du 16 février
2018, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (11 Votants (dont 3 procurations) ; 11 Pour (dont 3
procurations) ; 0 Contre ; 0 Abstentions)

N°08-DCM-2018 : Régularisation de marché : avenants au marché de réaménagement de la Mairie-Ecole-Salle des fêtes

Le Maire explique à l'assemblée que les différents devis concernant les plus-values des travaux prévus au
marché de réaménagement de la Mairie-Ecole-Salle des fêtes qui ont été présentés lors de précédentes
réunions, doivent faire l'objet d'avenants au marché et de nouveaux avenants viennent s'y rajouter.

Un rappel de la part de la Sous-Préfecture a fait l'objet d'observations concernant la procédure légale de
gestion des marchés.

- Lot 9 Electricité : Entreprise COME : Avenant n° 1 (+ 7 324,11 € HT) comprenant :
 - Prestations modificatives en matière d'anti-intrusion, alimentation électrique de volets et rideaux
métalliques, alim vidéoprojecteur : 3 452,60 € HT
 - Travaux consécutifs au remplacement de 2 tarifs bleu pour passage en tarif jaune, selon exigences de
ENEDIS : 2 871,51 € HT

Le lot 9 Electricité s'élève donc à 59 629,65 € HT au lieu de 52 305,54 € HT, initialement prévus au marché.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :*

- **Accepte** l'avenant au marché pour l'entreprise COME
- **Charge** le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 7 (dont 2 procurations) Contre : 4 (dont 1 procuration) – BANAS. E – KNORST A-M. – RYDZIO R. – BERNARD A. Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2018

N°09-DCM-2018 : Contrôle technique des poteaux d'incendie – Transfert de compétence à la CCHPB

Le Maire explique que le contrôle technique des poteaux d'incendie ne sera plus assuré par le SDIS à compter de 2019. Actuellement, le contrôle technique est une compétence communale alors que le contingent SDIS est acquitté par la CCHPB. Le Bureau propose donc que la compétence du contrôle technique soit pris en compte par la Communauté de Communes pour que cette opération soit neutre financièrement. Il est donc proposé de modifier les statuts en ce sens.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- **Accepte** le transfert de compétence de contrôle technique des poteaux incendie à la CCHPB
- **Donne** un avis favorable à la modification des statuts de la CCHPB

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

N°10-DCM-2018 : Problème de sécurité routière – rue des Marguerites

Le Maire donne lecture d'un courrier de réclamation reçu en Mairie le 6 mars 2018 concernant un problème de sécurité routière Rue des Marguerites. En effet, il semble qu'une habitation subisse régulièrement des dégradations dues aux conditions hivernales. La descente située en face de la maison provoque la perte de contrôle de nombreux automobilistes. Outre le problème de dégradations matérielles, un problème de sécurité des piétons a été soulevé. Il devient urgent de trouver une solution afin de minimiser, voire d'éliminer le risque potentiel qu'une telle situation engendre.

Le Conseil municipal après délibération, **DECIDE** :

- **D'étudier** ce qu'il est possible de mettre en place

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 10 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 1 (RYDZIO Raphaël)

N°11-DCM-2018 : Création d'un emploi Adjoint Technique – agent d'entretien des locaux

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme EHL Josiane au poste d'adjoint technique pour les fonctions d'agent d'entretien des locaux à compter du 1^{er} mai 2018. Il convient donc de créer un nouveau poste d'adjoint technique puisque l'ancien poste d'Agent Technique créé en 2009 n'existe plus.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Adjoint Technique à temps non complet soit 9/35ème pour les fonctions d'agent d'entretien des locaux à compter du 1^{er} mai 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un non titulaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **Charge** le Maire de procéder au recrutement

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N°12-DCM-2018 : Règlement et tarifs de location de la salle des fêtes

Le Maire donne lecture du projet de règlement de location de la salle des fêtes (ci-après annexé) et propose les tarifs prévisionnels.

Après délibération, le Conseil municipal, **DECIDE** :

- **Adopte** le règlement de location de la salle des fêtes
- **Fixe** les tarifs suivants :

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	180	250
Salle + Cuisine semaine (1j)	100	150
Salle Week end ou férié (2j)	80	160
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	40	80
Acompte	100	100
Caution (dont 100 € tri multiflux)	500	500

- **Instaure** une mise à disposition gratuite pour les associations du village, en cas d'occupation en semaine. Les associations locales bénéficieront également de 3 week-ends gratuits par année civile, toute occupation supplémentaire en week-end faisant l'objet d'un règlement de 60 €.
- **Fixe** un forfait optionnel de nettoyage à 60 € supplémentaires pour les sols des locaux sanitaires, la cuisine et le bar.

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 7 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 4 (dont 1 procuration) – BANAS E. – RYDZIO R. – BERNARD A. – DOMINELLI M.
--

N°13-DCM-2018 : Achat d'un défibrillateur

Le Maire expose à l'assemblée les derniers éléments en sa possession concernant l'achat d'un défibrillateur. Il présente un nouveau devis proposé par Sécurama PB Sécurité (groupe Groupama) pour un montant HT de 1 600,00 € comprenant un défibrillateur et un boîtier. Après consultation de notre assureur, il

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2018

apparaît que la maintenance de ce type d'appareil n'est pas nécessaire puisque les batteries sont changées tous les 3 ans.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- **Accepte** le devis présenté par Sécurama pour l'achat d'un défibrillateur avec boîtier pour 1600 € HT
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)

Pour : 11 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0